

Fusion AGIRC-ARRCO Paramétrage spécifique

ISAPAYE 2019 V2

SOMMAIRE

1. OBJECTIF	4
2. PARAMÉTRAGE DES LIGNES DE COTISATIONS	4
2.1 Comment paramétrer les lignes de cotisations pour qu'elles ne se déclenchent plus à compter du 01/01/2019 ?	4
2.1.1 Explications	4
2.1.2 Modification des libellés des données de taux de cotisations à ne plus utiliser	4
2.1.3 Modification des lignes de cotisations à ne plus utiliser	4
2.2 Comment modifier les lignes de cotisations de retraite TA, T2 et TB existantes en créateur autre qu'ISA ?	6
2.2.1 Explications	6
2.2.2 Comment modifier les libellés des données de taux de cotisations ?	7
2.2.3 Comment dupliquer la date de définition des lignes de cotisations ?	7
2.2.4 Comment modifier les libellés des lignes de cotisations retraite ?	7
2.2.5 Comment modifier le plafond des lignes de cotisations retraite ?	8
2.2.6 Comment affecter les lignes de cotisations retraite complémentaire au compteur RETR_ASS1.ISA ou RETR_ASS2.ISA ?	9
2.3 Comment créer de nouvelles lignes de cotisations pour les contributions CEG et CET ?	9
2.3.1 Explications	9
2.3.2 Création des données de taux de cotisations	10
2.3.3 Calcul de l'assiette des contributions sur la base retraite normale	10
2.3.4 Calcul de l'assiette des contributions sur une assiette forfaitaire	10
2.3.5 Comment dupliquer une ligne de cotisation ?	10
2.3.6 Comment modifier le libellé d'une ligne ?	11
2.3.7 Comment modifier l'assiette de cotisation d'une ligne ?	11
2.3.8 Comment supprimer l'affectation d'une ligne à un compteur ?	11
3. PARAMÉTRAGE DES PROFILS EN CRÉATEUR AUTRE QU'ISA	12
3.1 Explications	12
3.2 Dupliquer la date de définition	12
3.3 Insérer des lignes de cotisations dans un profil	12
4. PARAMÉTRAGE DES MODÈLES DE BULLETIN	13
4.1 Explications	13
4.2 Paramétrage des modèles de bulletin manuellement	13
4.3 Paramétrage des modèles de bulletin à l'aide d'une liste d'action	13
5. PARAMÉTRAGE DES PLANS COMPTABLES	15
6. PARAMÉTRAGE DU BULLETIN CLARIFIÉ	15
6.1 Explications	15
6.2 Comment ajouter les lignes en créateurs autres qu'ISA dans le bulletin clarifié ?	15
7. PARAMÉTRAGE DU DECLARATIF	16
7.1 Explications	16

7.2	Modification des formules pouvant contenir des lignes d'AGFF en créateur autre qu'ISA.....	16
7.2.1	Modification des formules en DSN.....	16
7.2.2	Modifications des formules en DADS et AED.....	16
8.	SALARIÉS EXONÉRÉS DE COTISATIONS DE RETRAITE	16
8.1	Explications.....	16
8.2	Paramétrage à effectuer.....	17
8.2.1	Création d'une donnée calculée monétaire à 0.....	17
8.2.2	Création d'une ligne de cotisations retraite	17
8.2.3	Création d'un profil et affectation au Dossier	18
8.2.4	Insertion de la ligne dans le modèle de bulletin.....	19

1. OBJECTIF

Cette documentation a pour but d'aider à la mise à jour du paramétrage en créateur autre qu'ISA suite à la fusion AGIRC-ARRCO.

2. PARAMÉTRAGE DES LIGNES DE COTISATIONS

2.1 Comment paramétrer les lignes de cotisations pour qu'elles ne se déclenchent plus à compter du 01/01/2019 ?

2.1.1 Explications

Les lignes d'AGFF, de CET, de GMP, de Retraite TC et peut être d'autres selon le besoin du dossier et du paramétrage en place ne sont plus à utiliser.

Pour les données de taux de cotisations, il est possible de modifier les libellés pour ajouter la notion "Non utilisé depuis le 01/2019".

Pour que les lignes concernées en créateur autre qu'ISA ne se déclenchent plus à compter du 01/01/2019, il est nécessaire de venir mettre une condition de validité à "Faux" et si besoin de modifier le libellé pour ajouter la notion "Ne plus utiliser".



La modification des lignes n'empêche pas l'utilisation de celles-ci pour des rappels de cotisations avant le 01/01/2019.

2.1.2 Modification des libellés des données de taux de cotisations à ne plus utiliser

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Données**

ÉTAPE 2 : rechercher la donnée de taux de cotisation à modifier

ÉTAPE 3 : modifier sur la droite le libellé de la donnée pour ajouter la notion "Non utilisé depuis le 01/2019"

ÉTAPE 4 : valider avec la disquette

2.1.3 Modification des lignes de cotisations à ne plus utiliser

Dupliquer la date de définition

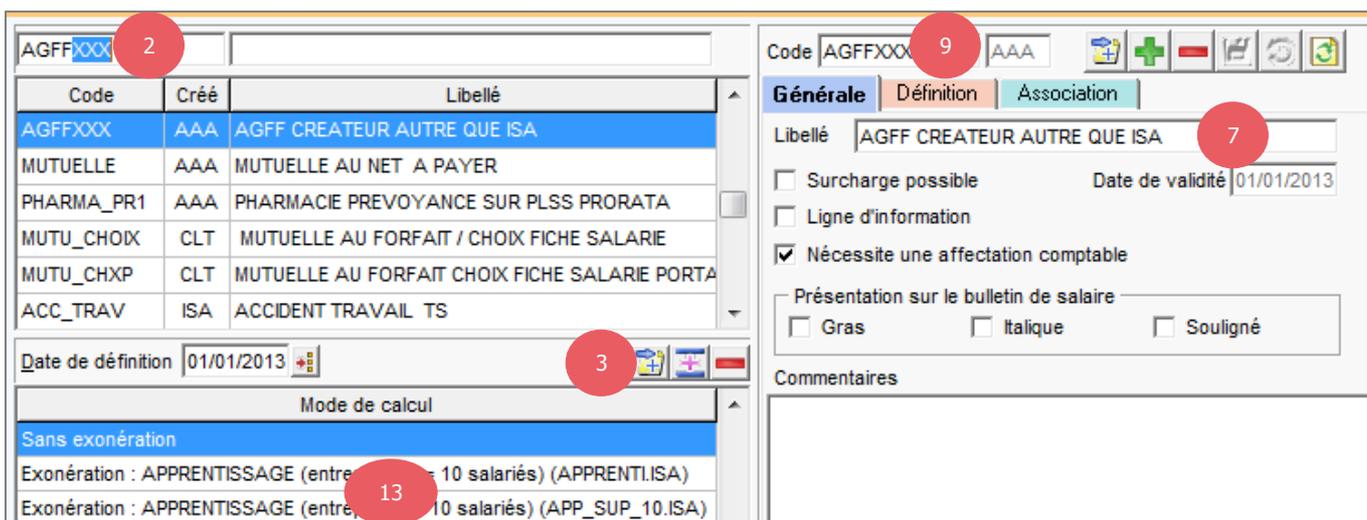
ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : rechercher la ligne à modifier en créateur autre qu'ISA

ÉTAPE 3 : au niveau de la "Date de définition" cliquer sur

ÉTAPE 4 : dans la nouvelle fenêtre, mettre la date du "01/01/2019"

ÉTAPE 5 : cliquer sur "OK"



Modifier le libellé de la ligne

ÉTAPE 6 : vérifier que la date de définition est placée sur le 01/01/2019 sinon modifier

ÉTAPE 7 : sur la droite, modifier le libellé de la ligne en ajoutant la notion de "Ne plus utiliser"

 Ne pas modifier, le "Libellé sur le BS" dans l'onglet **Définition**, car les lignes peuvent être utilisées en cas de rappels de cotisations qui concernent des cotisations avant 2019.

ÉTAPE 8 : valider avec la disquette

Mettre la condition de validité à "Faux"

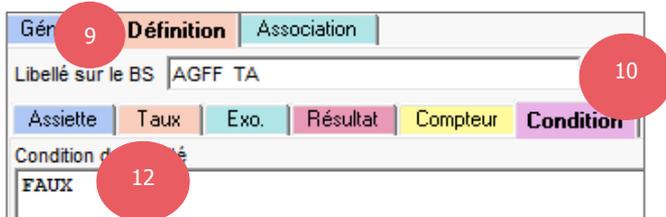
ÉTAPE 9 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 10 : cliquer sur l'onglet **Condition**

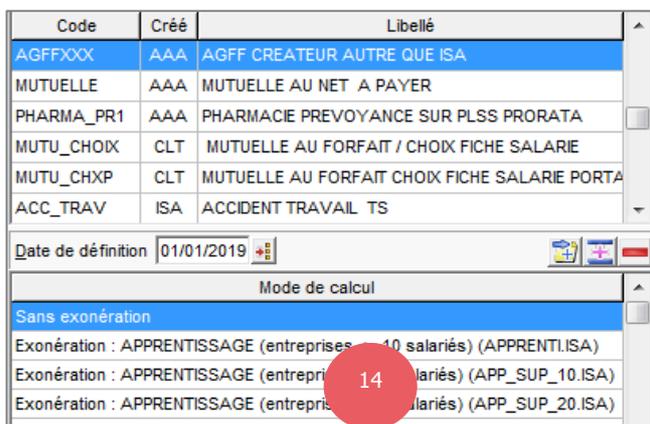
ÉTAPE 11 : effacer tout ce qui peut exister en "Condition de validité"

ÉTAPE 12 : mettre en formule "FAUX"

ÉTAPE 13 : valider avec la disquette



ÉTAPE 14 : si la ligne de cotisation a plusieurs modes de calcul, se placer sur chaque mode de calcul et refaire les étapes 7 à 13



2.2 Comment modifier les lignes de cotisations de retraite TA, T2 et TB existantes en créateur autre qu'ISA ?

2.2.1 Explications

Les lignes de cotisations de retraite TA, T2, TB (Hors AGFF / GMP / CET) en ISA restent dues.

Dans le paramétrage spécifique en place, si les lignes de cotisations retraite restent dues, il est nécessaire d'adapter le paramétrage.



Si les lignes de cotisations de retraite se calculent sur **une assiette forfaitaire** et non sur un calcul de plafond et restent dues à compter de 2019 alors les lignes de cotisations ne sont pas concernées par les modifications ci-dessous si le libellé n'indique pas de tranche.

Quelles lignes concernées ?	Ce qu'il faut faire ?	Se reporter au point :
Les lignes de cotisations retraite se calculant sur les plafonds TA avant 2019 et sur de la T1 à compter de 2019.	Modifier les libellés des données de taux de cotisations pour passer de TA à TA/T1 ou T1.	2.2.2 Comment modifier les libellés des données de taux de cotisations ?
	Dupliquer la date de définition des lignes de cotisations au 01/01/2019.	2.2.3 Comment dupliquer la date de définition des lignes de cotisations ?
	Modifier les libellés des lignes de cotisations retraite et des libellés sur le bs pour passer de TA à TA/T1 ou T1.	2.2.4 Comment modifier les libellés des lignes de cotisations retraite ?
	Affecter les lignes de cotisations retraite TA/T1 ou T1 au compteur RETR_ASS1.ISA .	2.2.6 Comment affecter les lignes de cotisations retraite au compteur RETR_ASS1.ISA ou RETR_ASS2.ISA ?
Les lignes de cotisations retraite se calculant avant 2019 sur de la T2 avec un plafond de 3 PSS et à compter de 2019 sur 8 PSS.	Dupliquer la date de définition des lignes de cotisations au 01/01/2019.	2.2.3 Comment dupliquer la date de définition des lignes de cotisations ?
	Modifier le calcul des plafonds pour passer de 3 PSS à 8 PSS.	2.2.5 Comment modifier le plafond des lignes des cotisations retraite ?
	Affecter les lignes de cotisations retraite T2 au compteur RETR_ASS2.ISA .	2.2.6 Comment affecter les lignes de cotisations retraite au compteur RETR_ASS1.ISA ou RETR_ASS2.ISA ?
Les lignes de cotisations retraite se calculant avant 2019 sur de la TB avec un plafond de 4 PSS et à compter de 2019 sur 8 PSS.	Modifier les libellés des données de taux de cotisations pour passer de TB à T2.	2.2.2 Comment modifier les libellés des données de taux de cotisations ?
	Dupliquer la date de définition des lignes de cotisations au 01/01/2019.	2.2.3 Comment dupliquer la date de définition des lignes de cotisations ?
	Modifier les libellés des lignes de cotisations retraite et des libellés sur le bs pour passer de TB à T2.	2.2.4 Comment modifier les libellés des lignes de cotisations retraite ?
	Modifier le calcul des plafonds pour passer de 4 PSS à 8 PSS.	2.2.5 Comment modifier le plafond des lignes des cotisations retraite ?
	Affecter les lignes de cotisations retraite T2 (TB) au compteur RETR_ASS2.ISA .	2.2.6 Comment affecter les lignes de cotisations retraite au compteur RETR_ASS1.ISA ou RETR_ASS2.ISA ?

*PSS : Plafond de la Sécurité Sociale

2.2.2 Comment modifier les libellés des données de taux de cotisations ?

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Données**

ÉTAPE 2 : rechercher la donnée de taux de cotisation à modifier

ÉTAPE 3 : modifier sur la droite le libellé de la donnée :

- ligne TA : modifier TA par TA/T1 ou T1 (au choix)
- ligne TB : modifier TB par T2

ÉTAPE 4 : valider avec la disquette

2.2.3 Comment dupliquer la date de définition des lignes de cotisations ?

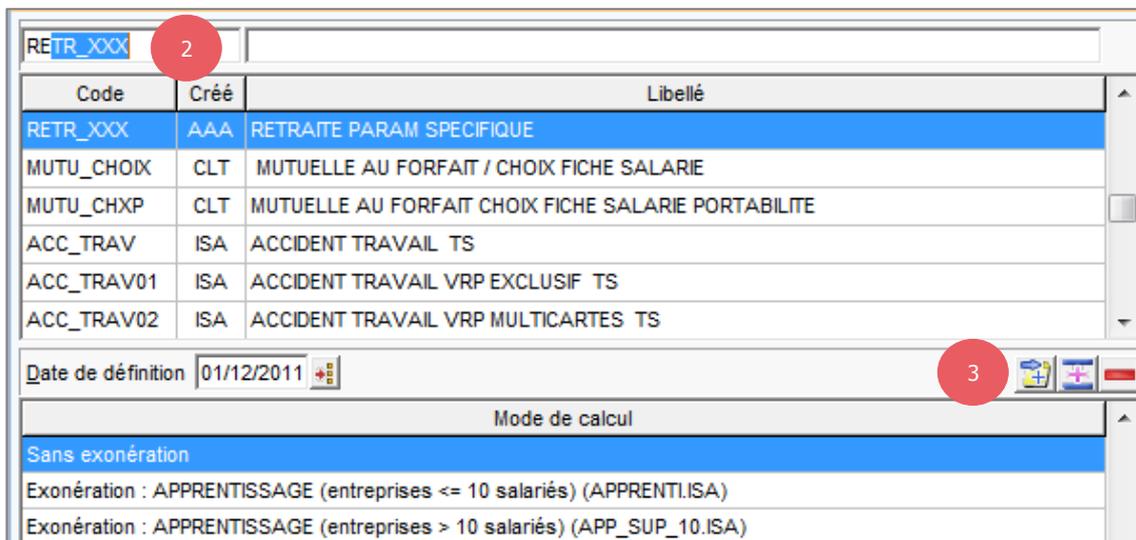
ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : rechercher la ligne à modifier en créateur autre qu'ISA

ÉTAPE 3 : au niveau de la "Date de définition" cliquer sur 

ÉTAPE 4 : dans la nouvelle fenêtre, mettre la date du "01/01/2019"

ÉTAPE 5 : cliquer sur "OK"



Code	Créé	Libellé
RETR_XXX	AAA	RETRAITE PARAM SPECIFIQUE
MUTU_CHOIX	CLT	MUTUELLE AU FORFAIT / CHOIX FICHE SALARIE
MUTU_CHXP	CLT	MUTUELLE AU FORFAIT CHOIX FICHE SALARIE PORTABILITE
ACC_TRAV	ISA	ACCIDENT TRAVAIL TS
ACC_TRAV01	ISA	ACCIDENT TRAVAIL VRP EXCLUSIF TS
ACC_TRAV02	ISA	ACCIDENT TRAVAIL VRP MULTICARTES TS

Date de définition 01/12/2011

Mode de calcul

Sans exonération

Exonération : APPRENTISSAGE (entreprises <= 10 salariés) (APPRENTI.ISA)

Exonération : APPRENTISSAGE (entreprises > 10 salariés) (APP_SUP_10.ISA)

2.2.4 Comment modifier les libellés des lignes de cotisations retraite ?

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : rechercher la ligne à modifier en créateur autre qu'ISA

ÉTAPE 3 : vérifier si la date de définition est bien celle du 01/01/2019



Si la date de définition est correcte passer à l'étape suivante sinon sélectionner la bonne date. Si la date n'est pas présente dans la liste des dates proposées *se reporter au point [2.2.3 Comment dupliquer la date de définition des lignes de cotisations ?](#)*

ÉTAPE 4 : sur la droite, modifier les libellés des lignes de cotisations retraite :

- ligne TA : modifier TA par TA/T1 ou T1 (au choix)
- ligne TB : modifier TB par T2

ÉTAPE 5 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 6 : modifier le "Libellé sur le BS" :

- ligne TA : modifier TA par T1
- ligne TB : modifier TB par T2

ÉTAPE 7 : valider avec la disquette

ÉTAPE 8 : si la ligne de cotisation a plusieurs modes de calcul, se placer sur un nouveau mode de calcul et refaire les étapes de la 4 à l'étape 7

2.2.5 Comment modifier le plafond des lignes de cotisations retraite ?

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : rechercher la ligne à modifier en créateur autre qu'ISA

ÉTAPE 3 : vérifier si la date de définition est bien celle du 01/01/2019



Si la date de définition est correcte passer à l'étape suivante sinon sélectionner la bonne date. Si la date n'est pas présente dans la liste des dates proposées *se reporter au point [2.2.3 Comment dupliquer la date de définition des lignes de cotisations ?](#)*

ÉTAPE 4 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 5 : dans l'onglet **Assiette**, modifier la donnée de plafond en cliquant sur  :

- pour les lignes de cotisations de retraite T2 avant 2019 et T2 après 2019 : remplacer la donnée **PLAFOND008.ISA** par la donnée **PLAFOND010.ISA**
- pour les lignes de cotisations de retraite TB avant 2019 et T2 à compter de 2019 : remplacer la donnée **PLAFOND009.ISA** par la donnée **PLAFOND010.ISA**
- pour les lignes de cotisations de retraite T2 Maintien Temps Plein (MTP) avant 2019 et T2 MTP après 2019 : remplacer la donnée **PLAFOND025.ISA** par la donnée **PLAFOND027.ISA**
- pour les lignes de cotisations de retraite TB Maintien Temps Plein (MTP) avant 2019 et T2 MTP après 2019 : remplacer la donnée **PLAFOND026.ISA** par **PLAFOND027.ISA**
- pour les lignes de cotisations avec un mode de calcul **FO.ISA** la donnée **PLAFOND021.ISA** doit être remplacée par **PLAFOND023.ISA**



Si les lignes de cotisations retraite font appel à des données de plafond en créateur autre qu'ISA, le paramétrage doit être adapté selon le besoin.

ÉTAPE 6 : valider avec la disquette

ÉTAPE 7 : si la ligne de cotisation a plusieurs modes de calcul, se placer sur chaque mode de calcul et refaire les étapes 4 à 6.

2.2.6 Comment affecter les lignes de cotisations retraite complémentaire au compteur RETR_ASS1.ISA ou RETR_ASS2.ISA ?

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : rechercher la ligne à modifier en créateur autre qu'ISA

ÉTAPE 3 : vérifier si la date de définition est bien celle du 01/01/2019



Si la date de définition est correcte passer à l'étape suivante sinon sélectionner la bonne date. Si la date n'est pas présente dans la liste des dates proposées *se reporter au point [2.2.3 Comment dupliquer la date de définition des lignes de cotisations ?](#)*

ÉTAPE 4 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 5 : cliquer sur l'onglet **Compteur**

ÉTAPE 6 : remplir la colonne "Type" en indiquant "Assiette" et la colonne "Coef" en indiquant "1" sur les données de compteur :

- **RETR_ASS1.ISA** : pour les lignes de cotisations de retraite complémentaire TA/T1
- **RETR_ASS2.ISA** : pour les lignes de cotisations de retraite complémentaire T2 ou TB avant 2019 et complémentaire T2 à compter de 2019



L'étape 6 doit être effectuée sur les lignes de cotisations retraite de base. Les lignes de cotisations de retraite pour le maintien temps plein (par exemple) ne sont pas à modifier.

ÉTAPE 7 : valider avec la disquette

ÉTAPE 8 : si la ligne de cotisation a plusieurs modes de calcul, se placer sur un nouveau mode de calcul et refaire les étapes de la 4 à l'étape 6.



Avant de changer de mode de calcul ou de lignes à paramétrer, il est nécessaire de se placer sur un autre onglet que l'onglet **Compteur** pour éviter les ralentissements.

Remarque : les lignes de CET et CEG en créateur autre qu'ISA ne doivent pas être affectées aux compteurs RETR_ASS1.ISA et RETR_ASS2.ISA.

2.3 Comment créer de nouvelles lignes de cotisations pour les contributions CEG et CET ?

2.3.1 Explications

A compter du 01/01/2019, deux nouvelles contributions sont dues :

- CEG : Contribution d'Equilibre Général
- CET : Contribution d'Equilibre Technique

Si le paramétrage en place ne permet pas l'utilisation des lignes en créateur ISA et nécessite la création de nouvelles contributions en autre qu'ISA, il est important de suivre les étapes ci-dessous selon le calcul de l'assiette :

- calcul de l'assiette sur la base retraite normale
- calcul de l'assiette sur un montant forfaitaire

Avant la création des lignes et selon les besoins des données de taux de cotisations peuvent être créées.

2.3.2 Création des données de taux de cotisations

La création des données de taux peut se faire par duplication des données en créateur ISA existantes :

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Données**

ÉTAPE 2 : recherche en haut à gauche une donnée de taux de cotisation (Exemple **C_EQ_GEN1.ISA** ou **C_EQ_TECH1.ISA**)

ÉTAPE 3 : cliquer sur  à gauche pour dupliquer la donnée courante

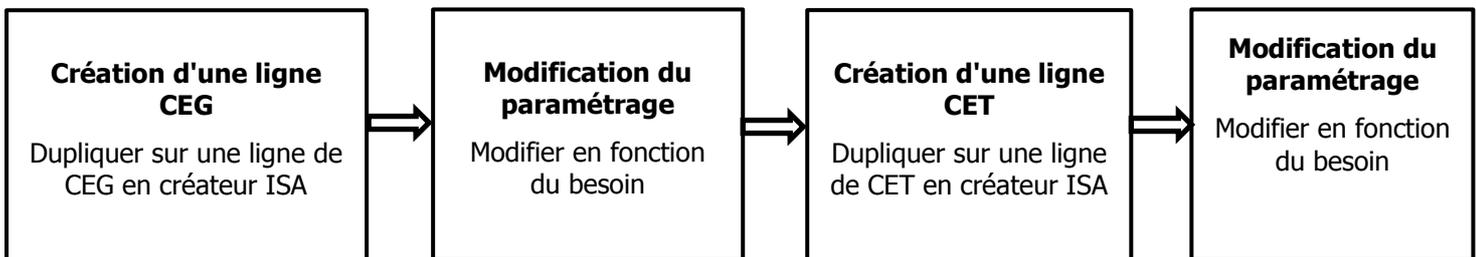
ÉTAPE 4 : mettre le code de la donnée souhaitée et le libellé

ÉTAPE 5 : cliquer sur "OK"



Les données de taux de cotisations pour les contributions CEG et CET en créateur ISA permettent d'avoir une part patronale et salariale.

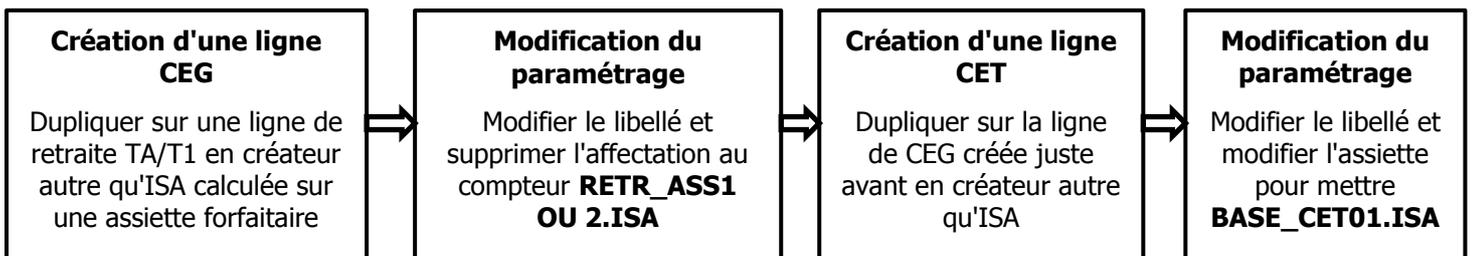
2.3.3 Calcul de l'assiette des contributions sur la base retraite normale



Les points 2.3.5 à 2.3.8 expliquent les manipulations principales à effectuer. Cependant, la création des lignes peut amener d'autres modifications de paramétrage selon le besoin.

2.3.4 Calcul de l'assiette des contributions sur une assiette forfaitaire

Pour la création des deux contributions, il sera nécessaire d'effectuer les manipulations suivantes :



Les points **2.3.5 à 2.3.8** expliquent les manipulations principales à effectuer. Cependant, la création des lignes peut amener d'autres modifications de paramétrage selon le besoin.

2.3.5 Comment dupliquer une ligne de cotisation ?

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : recherche la ligne à dupliquer (Exemples : **CEG_NC01.ISA** en créateur ISA ou **RETR_XXXX.XXX** en créateur autre qu'ISA)

ÉTAPE 3 : cliquer sur  à gauche pour dupliquer la donnée courante

ÉTAPE 4 : mettre le code de la donnée souhaitée et le libellé

ÉTAPE 5 : cliquer sur "OK"

2.3.6 Comment modifier le libellé d'une ligne ?

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : rechercher la ligne à modifier en créateur autre qu'ISA

ÉTAPE 3 : vérifier si la date de définition est bien celle du 01/01/2019 sinon se placer sur cette date

ÉTAPE 4 : sur la droite, modifier les libellés des lignes de cotisations

ÉTAPE 5 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 6 : modifier le "Libellé sur le BS"

ÉTAPE 7 : valider avec la disquette

ÉTAPE 8 : si la ligne de cotisation a plusieurs modes de calcul, se placer sur un nouveau mode de calcul et refaire les étapes de la 4 à l'étape 7.

2.3.7 Comment modifier l'assiette de cotisation d'une ligne ?

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : rechercher la ligne à modifier en créateur autre qu'ISA

ÉTAPE 3 : vérifier si la date de définition est bien celle du 01/01/2019 sinon se placer sur cette date

ÉTAPE 4 : cliquer sur l'onglet **Définition** puis **Assiette**

ÉTAPE 5 : cliquer sur  au niveau de la base



Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 6 : recherche la base souhaitée (Exemple **BASE_CET01.ISA**)

ÉTAPE 7 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 8 : valider avec la disquette

2.3.8 Comment supprimer l'affectation d'une ligne à un compteur ?

Si les lignes de cotisations CEG et CET ont été créées en dupliquant sur une ligne de retraite T1 ou T2, il est nécessaire de supprimer l'affectation des lignes aux compteurs

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : rechercher la ligne à modifier en créateur autre qu'ISA

ÉTAPE 3 : vérifier si la date de définition est bien celle du 01/01/2019

ÉTAPE 4 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 5 : cliquer sur l'onglet **Compteur**

ÉTAPE 6 : supprimer les informations des colonnes "Type" et "Coef" sur les compteurs :

- **RETR_ASS1.ISA** : pour les lignes de cotisations T1
- ou**
- **RETR_ASS2.ISA** : pour les lignes de cotisations T2

ÉTAPE 7 : valider avec la disquette

ÉTAPE 8 : si la ligne de cotisation a plusieurs modes de calcul, se placer sur un nouveau mode de calcul et refaire les étapes de la 4 à l'étape 7.



Avant de changer de mode de calcul ou de lignes à paramétrer, il est nécessaire de se placer sur un autre onglet que l'onglet **Compteur** pour éviter les ralentissements.

3. PARAMÉTRAGE DES PROFILS EN CRÉATEUR AUTRE QU'ISA

3.1 Explications

Les profils de retraite pour les lignes de cotisations T1 et T2 sont à mettre à jour pour ajouter les nouvelles lignes de contributions CEG et CET en créateur ISA et autre qu'ISA en cas de création en date de définition 01/01/2019.

3.2 Dupliquer la date de définition

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Déclarations/Profils**

ÉTAPE 2 : se placer sur le profil concerné en créateur autre qu'ISA

ÉTAPE 3 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 4 : dupliquer la date de définition en cliquant à droite de celle-ci sur 

Générale		Définition	
Date de définition	01/01/2018		
Lignes de cotisation :			
	Code . Créateur		

ÉTAPE 5 : mettre la date du 01/01/2019

ÉTAPE 6 : cliquer sur "OK"

3.3 Insérer des lignes de cotisations dans un profil

*Avant d'effectuer les étapes ci-dessous, il est nécessaire de se placer sur la date de définition "01/01/2019". Si la date n'est pas présente dans la liste se reporter au point **3.2 Dupliquer la date de définition**.*

ÉTAPE 1 : dans l'onglet **Définition**, se placer sur une des lignes de cotisations pour insérer les lignes au-dessus de celle choisie



L'emplacement choisi détermine la place de la ligne de cotisations sur les bordereaux en DSN. Pour avoir les lignes de CEG et CET au-dessus des lignes de retraite par exemple, se placer sur une ligne de retraite.

ÉTAPE 2 : sur la ligne choisie, faire un clic droit "**Insérer**"



Le clic droit "**Ajouter**" permet d'ajouter la ligne à la suite de toutes les autres donc en dernière place dans le bordereau.

ÉTAPE 3 : cliquer sur la nouvelle ligne vide qui apparaît

ÉTAPE 4 : cliquer sur 



Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 5 : rechercher la ou les lignes à insérer

ÉTAPE 6 : à l'aide de la touche Ctrl et du clic gauche de la souris sélectionner en jaune la ou les lignes

ÉTAPE 7 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 8 : valider avec la disquette.



Les lignes de cotisations AGFF, CET, Retraite TC utilisées avant 2019 ne doivent pas être supprimées des profils. Ces lignes peuvent être appelées pour effectuer des rappels de cotisations avant 2019.

Remarque : il n'est pas nécessaire depuis la mise en place de la DSN de renseigner les codes DUCS dans les profils de retraite.

4. PARAMÉTRAGE DES MODÈLES DE BULLETIN

4.1 Explications

En cas de création de lignes de cotisations, il est nécessaire d'insérer au bon endroit les nouvelles lignes dans les modèles de bulletin en date du 01/01/2019.



Les lignes créées pour la CEG et la CET en ISA ont été insérées au-dessus de la ligne **AGFF001.ISA** si celle-ci était présente dans les modèles de bulletin.

L'insertion des lignes dans les modèles de bulletin peut se faire de deux façons différentes :

- manuellement dans les profils : insertion ligne par ligne
- à l'aide d'une liste d'action : insertion de plusieurs lignes en même temps

4.2 Paramétrage des modèles de bulletin manuellement

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Modèles de bulletin**

ÉTAPE 2 : se placer sur le modèle de bulletin en créateur autre qu'ISA à modifier

ÉTAPE 3 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 4 : si la "Date de définition" au 01/01/2019 est présente passer à l'étape 8 sinon dupliquer la "Date de définition" en cliquant sur 

ÉTAPE 5 : mettre la date 01/01/2019

ÉTAPE 6 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 7 : valider avec la disquette

ÉTAPE 8 : rechercher la ligne **AGFF001.ISA** ou une ligne d'AGFF en non ISA (si utilisation différente)

ÉTAPE 9 : faire un clic droit **"Insérer"**

ÉTAPE 10 : cliquer sur la nouvelle ligne vide qui apparaît

ÉTAPE 11 : cliquer sur 



Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 12 : rechercher la ou les lignes à insérer

ÉTAPE 13 : sélectionner en jaune à l'aide de la touche Ctrl et du clic gauche la ou les lignes à insérer

ÉTAPE 14 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 15 : valider avec la disquette

4.3 Paramétrage des modèles de bulletin à l'aide d'une liste d'action

La liste d'action permet de mettre à jour plusieurs modèles de bulletins.

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Mises à jour/Modifier les modèles**

ÉTAPE 2 : dans l'onglet **Détail de l'action**, cliquer sur le menu déroulant "Action"

ÉTAPE 3 : sélectionner "Ajouter"

ÉTAPE 4 : dans la partie "Dans quelle liste ?", choisir "Ligne"

ÉTAPE 5 : cliquer sur le menu déroulant "Quoi ?"



Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 6 : rechercher la ligne à ajouter dans les modèles de bulletin

ÉTAPE 7 : cliquer sur "OK"

Remarque : il n'est pas nécessaire de mettre la ligne à ajouter en jaune.

ÉTAPE 8 : dans le menu déroulant "Où ?" choisir "Avant"

ÉTAPE 9 : dans le cadre suivant cliquer sur le menu déroulant



Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 10 : choisir une ligne de cotisation qui devra se trouver après les nouvelles lignes de cotisation sur le bulletin (Exemple RETR_XXX.XXX : ligne de cotisation en créateur autre qu'ISA)

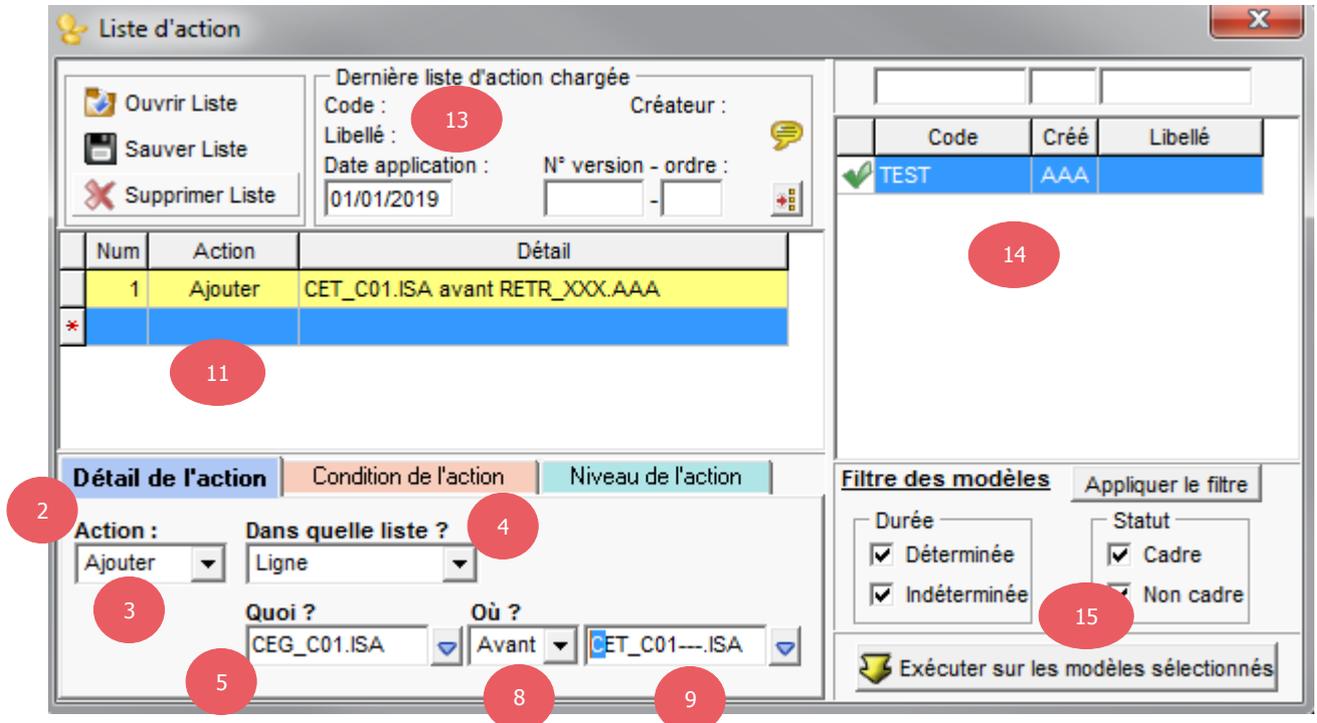
ÉTAPE 11 : en dessous du tableau faire un clic droit "**Ajouter action**"

ÉTAPE 12 : refaire les étapes 2 à 11 si d'autres lignes sont à ajouter dans les modèles de bulletin

ÉTAPE 13 : mettre en haut une date d'application au 01/01/2019

ÉTAPE 14 : sur la droite sélectionner les modèles de bulletins à mettre à jour

ÉTAPE 15 : cliquer sur "Exécuter sur les modèles sélectionnés".



5. PARAMÉTRAGE DES PLANS COMPTABLES

Pour les plans comptables en créateur autre qu'ISA, il est nécessaire de les mettre à jour afin d'affecter les nouvelles lignes de cotisations CEG et CET :

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Plan comptable**

ÉTAPE 2 : se placer sur le plan comptable à mettre à jour

ÉTAPE 3 : mettre à jour le plan comptable en fonction du besoin

ÉTAPE 4 : valider avec la disquette



Pour plus d'informations pour savoir comment mettre à jour les plans comptables en créateur autre qu'ISA, une documentation est disponible sur l'espace client dans la rubrique **Aide à l'utilisation** dans le répertoire **Ecritures comptables**.

6. PARAMÉTRAGE DU BULLETIN CLARIFIÉ

6.1 Explications

Si le paramétrage en place dans la base a demandé la création de lignes de cotisation (par exemple pour la CEG et la CET) en créateur autre qu'ISA, il est nécessaire de paramétrer les informations pour le bulletin de salaire clarifié.

Les lignes de cotisations de retraite en créateur autre qu'ISA sont à inclure dans les différentes listes en **Paramètres/Déclarations/Paramétrage/Bulletin clarifié** dans l'onglet **Retraite** :

- BS_RETRAITE_COMPL_TA : Complémentaire Tranche A
- BS_RETRAITE_COMPL_TA_MTP : Complémentaire TA MTP
- BS_RETRAITE_COMPL_T2 : Complémentaire Tranche 2
- BS_RETRAITE_COMPL_T2_MTP : Complémentaire T2 MTP
- BS_RETRAITE_COMPL_TB : Complémentaire Tranche B (pour les lignes de CET et CEG des Cadres)
- BS_RETRAITE_COMPL_TB_MTP : Complémentaire TB MTP (pour les lignes de CET et CEG des Cadres)

6.2 Comment ajouter les lignes en créateurs autres qu'ISA dans le bulletin clarifié ?

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Déclarations/Paramétrage/Bulletin clarifié** dans l'onglet **Retraite**

ÉTAPE 2 : se placer sur une des listes indiquées au point 6.1 Explications

ÉTAPE 3 : sur la liste des lignes en dessous, faire un clic droit "**Ajouter**"

ÉTAPE 4 : cliquer sur la nouvelle ligne

ÉTAPE 5 : cliquer sur



Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 6 : rechercher la ou les lignes à ajouter

ÉTAPE 7 : à l'aide de la touche Ctrl et du clic de souris sélectionner en jaune la ou les lignes

ÉTAPE 8 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 9 : valider avec la disquette

ÉTAPE 10 : faire les étapes 2 à 9 autant de fois qu'il y a de listes à modifier.

7. PARAMÉTRAGE DU DECLARATIF

7.1 Explications

Selon le paramétrage en place, il est possible d'avoir utilisé des lignes de cotisations AGFF en créateur autre qu'ISA dans le paramétrage des déclarations (DSN, DADS, AED,...).

Si c'est le cas, alors il est nécessaire de modifier les formules et d'utiliser une autre ligne de retraite à compter du 01/01/2019.

Concernant les lignes de CEG et CET en créateur autres qu'ISA, il n'y a pas d'impact particulier du moment où les lignes sont bien paramétrées dans les profils, *se reporter au point 3. PARAMÉTRAGE DES PROFILS EN CRÉATEUR AUTRE QU'ISA.*

7.2 Modification des formules pouvant contenir des lignes d'AGFF en créateur autre qu'ISA

7.2.1 Modification des formules en DSN

Pour retrouver les formules à modifier, aller en **Paramètres/Déclarations/Paramétrage/DSN**.

A ce niveau, il est nécessaire de vérifier si une formule fait appel à une ligne d'AGFF à ne plus utiliser en créateur autre qu'ISA et modifier la formule selon le besoin du paramétrage.



Pour information les lignes d'AGFF en créateur ISA impactait dans l'onglet **Cotisations Retraite Compl./Formules** les formules suivantes :

- DU_MENS_BRUT_EXCEP_AGIRC_ARRCO : Base brute exceptionnelle AGIRC-ARRCO
- DU_MENS_PLAF_EXCEP_AGIRC_ARRCO : Base plafonnée exceptionnelle AGIRC-ARRCO
- DU_MENS_IND_CP_PLAF : Base plafonnée ICP AGIRC-ARRCO

Et les listes de lignes ont été mises à jour dans l'onglet Cotisations Retraite Compl./Liste de lignes :

- DSN_LISTE_ARRCO : Liste des lignes ARRCO
- DSN_LISTE_AGIRC : Liste des lignes AGIRC

7.2.2 Modifications des formules en DADS et AED

Pour retrouver les formules à modifier, aller en **Paramètres/Déclarations/Paramétrage/DADS et AED Pôle Emploi**.

A ce niveau, il est nécessaire de vérifier si une formule fait appel à une ligne d'AGFF à ne plus utiliser en créateur autre qu'ISA et modifier la formule selon le besoin du paramétrage.



Pour information les lignes d'AGFF en créateur ISA n'impactait aucune formule.

8. SALARIÉS EXONÉRÉS DE COTISATIONS DE RETRAITE

8.1 Explications

Les dossiers pour lesquels des salariés ne dépendaient d'aucune caisse de retraite avaient besoin d'un paramétrage spécifique pour permettre de calculer et de déposer leur DSN.

Une caisse de retraite "fictive" a été créée au niveau du dossier et a été associée au profil **AGIRC.ISA**.

Pour permettre le calcul de la DSN mensuelle, la ligne **AGFF014.ISA** – AGFF TC a été utilisée en solution palliative avant 2019 dans les modèles de bulletin.

Avec la fusion AGIRC-ARRCO, des modifications ont été nécessaires dans ISAPAYE. Notamment, la ligne **AGFF014.ISA** ne peut plus être utilisée à partir de janvier 2019.

Pour ces dossiers, il sera nécessaire de créer une ligne et un profil spécifiques et de les associer à la caisse de retraite fictive et aux salariés concernés.

8.2 Paramétrage à effectuer

8.2.1 Création d'une donnée calculée monétaire à 0

ÉTAPE 1 : aller **Paramètres/Bulletins de salaire/Données**

ÉTAPE 2 : rechercher à gauche la donnée **BASE_RETR1.ISA**

ÉTAPE 3 : à droite, cliquer sur  pour dupliquer la donnée

ÉTAPE 4 : mettre le code BASE_RET99.XXX et le libellé "Base retraite calculée à 0"



Si le code de la donnée proposé est déjà utilisé, il est possible de choisir un autre code au choix.

ÉTAPE 5 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 6 : cliquer sur l'onglet **Formule**

ÉTAPE 7 : sur la formule, faire un clic droit "**Effacer la formule**"

ÉTAPE 8 : mettre à la place MONNAIE(0)

ÉTAPE 9 : valider avec la disquette

8.2.2 Création d'une ligne de cotisations retraite

La création de la ligne de cotisations se fait en plusieurs partie :

- création par duplication de la ligne de cotisation
 - suppression des modes de calcul non utilisés
 - modification du paramétrage de la ligne de cotisation
- ✓ Création de la ligne de cotisations retraite par duplication de la ligne **CEG_NC01.ISA**

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Lignes/Cotisations**

ÉTAPE 2 : rechercher à gauche la ligne **CEG_NC01.ISA**

ÉTAPE 3 : à droite, cliquer sur  pour dupliquer la ligne de cotisations

ÉTAPE 4 : mettre le code RETR_ZERO.XXX et le libellé "RETRAITE CALCULEE A ZERO"



Si le code de la ligne de cotisations proposé est déjà utilisé, il est possible de choisir un autre code au choix.

ÉTAPE 5 : cliquer sur "OK"

- ✓ Suppression des modes de calcul non utilisés

ÉTAPE 6 : à gauche, dans la zone mode de calcul, se placer sur une exonération autre que "Sans exonération"

ÉTAPE 7 : sur l'exonération, faire un clic droit "**Supprimer**"

ÉTAPE 8 : cliquer sur "Oui" lors de la demande de confirmation pour l'enregistrement des informations sur la cotisation [RETR_ZERO.XXX]

ÉTAPE 9 : refaire les étapes 6 à 8 autant de fois qu'il y a des exonérations à supprimer (sauf : "Sans exonération" qui doit être conservé)

- ✓ Modification du paramétrage de la ligne de cotisation

ÉTAPE 10 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 11 : modifier le "Libellé sur le BS" pour mettre RETRAITE NON DUE

ÉTAPE 12 : modifier la "Base" en cliquant sur 

 Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 13 : rechercher la donnée calculée monétaire BASE_RET99.XXX

ÉTAPE 14 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 15 : modifier le "Plafond" en cliquant sur 

 Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 16 : rechercher la donnée calculée monétaire BASE_RET99.XXX

ÉTAPE 17 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 18 : valider avec la disquette

ÉTAPE 19 : cliquer sur l'onglet **Taux**

ÉTAPE 20 : sur la formule de la partie "Taux salarial" faire un clic droit "**Effacer la formule**"

ÉTAPE 21 : sur la formule de la partie "Taux patronal" faire un clic droit "**Effacer la formule**"

ÉTAPE 22 : mettre le chiffre 1 dans la partie "Taux patronal"

ÉTAPE 23 : décocher à gauche "Surcharge"

ÉTAPE 24 : valider avec la disquette

ÉTAPE 25 : cliquer sur l'onglet **Condition**

ÉTAPE 26 : dans la partie "Condition d'impression" mettre 1=2

 La notion de 1=2 permet à la ligne d'être calculée à l'écran mais en aucun cas de s'imprimer sur le bulletin de salaire du salarié.

ÉTAPE 27 : valider avec la disquette

8.2.3 Création d'un profil et affectation au Dossier

Création du profil

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Déclarations/Profils**

ÉTAPE 2 : cliquer sur 

ÉTAPE 3 : mettre à côté le Code "RETR_99"

ÉTAPE 4 : cliquer dans la zone "Libellé" de l'onglet **Générale**

ÉTAPE 5 : répondre "Oui" à la question "Le profil [RETR_99.XXX] n'existe pas. Voulez-vous le créer ?"

ÉTAPE 6 : renseigner le libellé (Exemple : Retraie – aucune cotisation due)

ÉTAPE 7 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 8 : au niveau de la "Date de définition", cliquer sur 

ÉTAPE 9 : mettre la date du 01/01/2019

ÉTAPE 10 : dans la nouvelle zone qui apparaît cliquer sur la ligne juste en-dessous de "Code . Créateur"

Code . Créateur	

ÉTAPE 11 : cliquer sur 

 Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 12 : rechercher la ligne de cotisation RETR_ZERO.XXX

ÉTAPE 13 : sélectionner la ligne en jaune à l'aide de la touche Ctrl et le clic gauche de la souris

ÉTAPE 14 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 15 : valider avec la disquette

Affectation du profil au Dossier

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Dossier**

ÉTAPE 2 : cliquer sur l'onglet **Organismes**

ÉTAPE 3 : ajouter une ligne avec la caisse retraite dont dépend le dossier et mettre en profil RETR_99.XXX

ÉTAPE 4 : valider avec la disquette

8.2.4 Insertion de la ligne dans le modèle de bulletin

ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Modèles de bulletin**

ÉTAPE 2 : se placer sur le modèle de bulletin à modifier

ÉTAPE 3 : cliquer sur l'onglet **Définition**

ÉTAPE 4 : vérifier que la "Date de définition" soit au 01/01/2019

ÉTAPE 5 : rechercher une ligne retraite ou de CEG (Exemples : **RETRAITE01.ISA** ou **CEG_NC01.ISA**)

ÉTAPE 6 : sur une ligne de retraite, faire un clic droit "**Insérer**"

ÉTAPE 7 : cliquer sur la nouvelle ligne

ÉTAPE 8 : cliquer sur 

 Une nouvelle fenêtre apparaît.

ÉTAPE 9 : rechercher la ligne RETR_ZERO.XXX

ÉTAPE 10 : sélectionner la ligne en jaune à l'aide de la touche Ctrl et le clic gauche de la souris

ÉTAPE 11 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 12 : valider avec la disquette

Cette documentation correspond à la version 10.30.000. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.